

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FGC du 26.11.2015

Résidence Universitaire Internationale – Salle Bungener

Présents:

ACCED – O. Dianor (C), E. Noelte (CT)
ADAP – E. Ricci
ANS – P. Sauvin
ASED – C. Martinet Fay
ASSAFI – G. Massemgue, D. Strubin, F. Ukety
ASS. SUISSE-CAMEROUN – J. Moynat
ASSOTIC - M. Faure
CEAS GENEVE - C. Bertone (C), A. Di Biase
CSS – A. Pary
DECLARATION DE BERNE - J. Reinhard (CI)
E-CHANGER - G. Corredor
ENFANTS DU MONDE – S. Blatt
ESFA – D. Depelteau (CCF). A. Heiniger
EQUITERRE – A. Di Biase
FRERES DE NOS FRERES – J.-L. Maurer
GENEVE TIERS-MONDE – M. Cavadini, H. Megroz, C. Wyrch, A. Mackinnon
GRAD - B. Lecomte
GRAINE DE BAOBAB - E. Longet
HELVETAS GENEVE – P. Schmitt
IDH – SUISSE – C. Grandjean-Jornod, V. Bouloudani
IRED.ORG – F. Vincent
JARDINS DE COCAGNE – G. Hunter
KOMBIT – C.-L. Zaugg, R. Zaugg
LA FLORIDA – PEROU - F. Ribordy
MADRE TIERRA SUISSE – A.-M. Cruz (C), A. Rajman
MAGASINS DU MONDE – E. Kopp Demougeot
MCI – A. Stoll
MEDES SAPCOM – A. Rivolkat, S. Thebault,
MPF – J. Blanchard
QUAKERS – B. Dommen
SDEV – N. Bohr, C. Clemente, F.-X. Kajyabwami (CT)
PROTIERRADENTRO – J. Cramer (C)
SIT – J.-D Jacquemet
SOLIDAR - S. Cusin, H. de Freitas
SWISSAID – Genève – S. Dutruel
TERRE DES HOMMES SUISSE-GENEVE – J.-L. Pittet (C), C. Roduit, S. Rausis
TRADITIONS POUR DEMAIN, Christiane Gradis, D. Lopez
URBAMONDE – O. Boutay
UTOPIE NORD-SUD – Z. Haroun

- C – R. Longet, S. Ghinet
- CI - F. Madic, D. Wermus
- CT - G. Devevey, S. Lachat
- S – E. Anderson, L. Beetschen, M. Berger, M. Buschi, L. Cruz Hefti, Y. Marguerat, A.-M. Lopez-Riat, M. Rodriguez, M. Rouquier

CI = membre Commission d'information CT = membre Commission technique
C = membre du Conseil S = collaborateur du secrétariat
CCF = membre Commission de contrôle financier des projets

Excusés:DELEGUES DES ASSOCIATIONS SUIVANTES :

ACTARES, ASAC, ASAH, ASVD, ATD QUART-MONDE, CAP VERT GE, CETIM, CINEMA DES TROIS MONDES, COTMEC, COTMEP, EDFU, EFI, FONDATION LE BALAFON, HORYZON GE, HUMANITEL, IHEID, KALLPA, RAFAD, TOURISM FOR HELP, UNITERRE - COMMISSION INTERNATIONALE,

CONSEIL : S. Lerch, J. Rossiaud

COMMISSION TECHNIQUE : D. Rossier (C), L. Soler-Gomez (C), D. Chevrolet, A. Diop, E. Dross, A. Duruz, U. Forero, F. Lieberherr, A. Mellet, L. Oswald, E. Merlach, P.-L. Monteil, F. Reinhard

COMMISSION D'INFORMATION : C. Bruttin, D. Gradis, T. Guggenbühl, M.-F. Martinez, C. Piffaretti, S. Serrero, A. Vergeylen

René Longet, Président de la FGC, ouvre la séance et accueille les personnes présentes.

1. **PV** de la dernière Assemblée générale du 25 juin 2015 (disponible sur la plateforme www.fgc.ch sous onglet « la FGC », rubrique « rapports annuels »).

Jean Blanchard (MPF) mentionne que au point 5 « Co-financement – rapport et vote », à la page 9, le résultat du vote du renvoi à l'AG de ce jour du choix du modèle était de 36 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions (et non 2 voix contre et 5 abstentions) ; René Longet prend note et annonce que vérification sera faite.¹

Aucune autre remarque n'est formulée. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. **Information de la SG**

René Longet, Président de la FGC évoque en préambule deux questions :

Elections statutaires : Il rappelle que les élections statutaires générales, qui ont lieu tous les deux ans, seront agendées à la prochaine Assemblée Générale du mardi 22.3.2015. Conformément à l'article 11 des statuts tel que modifié ce printemps, les candidatures aux instances de la FGC doivent être déposées au plus tard 8 semaines avant l'Assemblée générale concernée. Une prénotification de cette AG doit être faite et ce sera le cas dans les délais.

Planification financière des projets de coopération au développement : Il indique que, faisant suite aux propositions du Groupe de travail de Planification financière, le Conseil a pris la décision de prolonger d'un an le mandat confié à ce groupe (si ce groupe devait être pérennisé, il serait judicieux de l'inscrire dans nos statuts) ainsi que d'établir une nouvelle règle concernant le délai pour le dépôt des projets annoncés par les AM dans le cadre de la Planification Financière pluriannuelle, afin de ne pas «réserver» trop longtemps des montants sans concrétiser les projets correspondants, ce qui porte préjudice aux autres et empêche le financement d'autres projets.

1. Maribel Rodriguez, Secrétaire générale, mentionne que cette nouvelle règle, élaborée par le Groupe de travail planification financière, a été acceptée par le Conseil du 3 novembre 2015 et le détail figure dans le PV décisionnel de cette séance disponible sur l'intranet FGC de la plateforme numérique (Documents). En effet d'importantes variations ont été enregistrées en 2015 entre les projets annoncés et ceux effectivement déposés. L'objectif de cette disposition est donc d'éviter un décalage important entre la planification annoncée et le dépôt effectif des projets et ainsi d'optimiser au maximum la concordance des demandes et des fonds disponibles.

Concrètement, début 2016, le Secrétariat adressera aux AM un nouveau tableau de planification des projets pour 2016 (mise à jour des données qui avaient été communiquées en septembre 2014 pour 2015/2016) et

¹ Vérification faite, cette information est exacte. Le PV de l'AG de juin 2015 a donc été modifié en ce sens.

pour 2017. Il est important que les AM mentionnent des dates réalistes pour le démarrage des projets envisagés. Si la date annoncée ne peut pas être respectée, l'association peut demander un délai d'au maximum 4 mois pour le report de cette date de démarrage. Si cette deuxième échéance ne peut pas être respectée, le projet part dans la liste d'attente des «projets dont le financement n'est pas assuré». Dans cette liste d'attente figureront également des nouveaux projets actuellement non pris en compte (selon décision de l'AG du 27.11.2014). Ces nouveaux projets seront analysés par la CT dans leur ordre de dépôt et seront approuvés le cas échéant sous réserve de financement disponible. A la fin du 1^{er} semestre, le Conseil évaluera si les moyens à disposition permettent le financement d'un ou plusieurs projets et ceux-ci seront éventuellement pris en compte dans l'ordre de leur acceptation en CT (les projets en question seront donc déposés sans garantie de financement).

René Longet remercie le Groupe de travail de Planification financière pour son travail. Jacques Moynat (ASC) note que des nouveaux projets ont déjà été acceptés en 2015. Michel Berger confirme que, conformément aux décisions de l'AG de novembre 2014, 3 situations permettent déjà de prendre en compte des nouveaux projets : a) les nouveaux projets annoncés par des AM qui reçoivent moins de CHF 200'000 par an de la FGC (jusqu'à concurrence de ce montant total), b) ceux qui se substituent à une extension initialement annoncée et finalement abandonnée, 3) les grands projets d'information (GPI). Gail Hunter (Jardins de Cocagne) relève qu'il est parfois difficile avec les partenaires de mener à bien les démarches relatives à une extension dans les temps, et souhaiterait une certaine flexibilité. Daniel Depelteau, Président du Groupe de travail, relève qu'une extension de projet ne se définit pas dans les 4 mois, mais elle devrait être anticipée par les AM bien avant l'approche des échéances. René Longet rappelle qu'il n'est pas juste de se réserver des financements pendant de trop longues périodes, car cela ce qui prive d'autres de mettre en oeuvre leurs projets qui seraient prêts. D. Depelteau note que le budget de la FGC n'est plus croissant et que cela nous impose des règles pour garantir une répartition la plus équitable possible. S. Dutruel (Swissaid) évoque a contrario le cas de projets qui pourraient être déposés en avance. René Longet indique qu'il faudra voir, si ce genre de stratégies se confirment, on essaiera de trouver la meilleure solution ; la situation sera suivie et analysée de près.

Secrétariat FGC : Maribel Rodriguez annonce l'arrivée au Secrétariat de la FGC d'Emilie Anderson-Mottier, coordinatrice des projets de coopération au développement (remplaçante de Rachel Horner qui a pris sa retraite) et Mélanie Rouquier (mandat temporaire en appui de l'organisation du 50^{ème}). Les intéressées se présentent succinctement : Emilie Anderson cite notamment sa formation universitaire en lettres complétée par un DES à l'IHEID, son travail sur le terrain en Tanzanie et à l'île Maurice, ses mandats avec l'Union Européenne et la DDC et le fait que les 4 dernières années, elle était Secrétaire générale de l'Association Casa Alianza. Mélanie Rouquier quant à elle indique qu'elle vient du milieu culturel, elle a travaillé 12 ans pour l'organisation des spectacles de la troupe de danse contemporaine Gilles Jobin, y compris en mettant en place des coopérations culturelles avec le Sud.

CT : Maribel Rodriguez remercie Guigone Devevey qui quitte la CT.

Partenaires institutionnels : La Secrétaire générale transmet la bonne nouvelle que, avec la Ville de Lancy, nous venons de signer un 10^{ème} accord-cadre avec les communes genevoises. Au niveau de nos autres principaux bailleurs, les nouvelles sont moins bonnes : les budgets 2016 n'ont pas encore pu être votés ni à l'Etat de Genève, ni à la Ville de Genève. A ce stade, le SSI se veut rassurant sur la contribution prévue pour la FGC mais cela dépendra, comme toujours, des décisions du Grand Conseil. Pour la DDC, des coupes assez importantes sont annoncées sur le budget 2016 de la DDC mais, là aussi, le Département des Partenariats Institutionnels nous a fait part que cela ne devrait en principe pas affecter la contribution prévue en 2016 pour la FGC, à condition que les Chambres fédérales ne fassent pas de coupes plus substantielles.

Publication « Quoi de Neuf » : Maribel Rodriguez rappelle que beaucoup d'informations utiles sont communiquées aux AM via le «Quoi de Neuf» édité mensuellement et disponible sur l'intranet. Elle invite donc les Associations à le consulter périodiquement. **Les AM qui auraient des difficultés à se connecter sur la plateforme numérique sont priées de prendre contact avec Yanik Marguerat.**

Programme 2017/2020 : Dans la perspective du renouvellement des accords-cadres prévus avec nos principaux bailleurs, la FGC s'est d'ores et déjà attelée à la rédaction du Programme 2017/2020. Une

première version a été discutée lors d'une réunion inter-instances tenue le 29 octobre, et une prise de température vient également d'avoir lieu avec la DDC, le SSI et la Ville de Genève le 25 novembre. Les instances travaillent désormais sur une nouvelle mouture et début 2016, nous organiserons une consultation des AM sur ce sujet. Le Conseil établira ensuite une version définitive en vue de l'AG du 22 mars.

Filmar en América Latina : la Secrétaire générale mentionne la cérémonie de clôture de ce festival, dimanche 29.11 à 18h45 (Auditorium Ardit) au cours de laquelle le prix FGC/Helvetas du public sera attribué par René Longet et par Helvetas Genève. La FGC est toujours associée aux cérémonies d'ouverture et de clôture du festival et participe en outre à une projection spécifique, cette année il s'est agi d'un film consacré aux Garifunas d'Amérique centrale.

3. Rôle des associations membres dans les événements du 50^{ème} anniversaire de la FG

Yanik Marguerat, chargé de communication de la FGC, présente le programme prévu en 2016 pour le 50ème anniversaire de la FGC, invitant les AM à y participer activement.

Il présente les éléments principaux et les temps forts:

- Logos et slogan : le slogan choisi par le groupe interinstances est "Mettons le monde en mouvement". Les AM sont encouragées à ajouter la vignette du logo du 50ème de la FGC à leurs documents de communication durant l'année 2016 afin d'afficher leur appartenance à la Fédération.
- Le 1er temps fort, le jeudi 21 janvier 2016, marquera le début officiel des festivités du 50ème et sera la 1ère représentation du spectacle "Dans la peau du monde", créé pour l'occasion par la Bande J (Troupe Acrylique Junior), sous la direction de Nathalie Jaggi, et dont le texte s'est inspiré des contributions que certaines AM ont transmises. Ce spectacle impliquera 19 jeunes qui allieront théâtre, danse et chant et aura lieu au Théâtre Forum Meyrin. Il y a la possibilité pour les AM de tenir des stands de présentation à cette occasion et plusieurs AM ont d'ores et déjà annoncé leur participation (idem pour les représentations à Plan-les-Ouates). Ensuite ce spectacle sera joué les 28 et 29.1.2016 à l'espace Vélodrome à Plan-les-Ouates puis du 12 au 17 avril 2016, en Ville de Genève, au Théâtre de la Parfumerie. Mélanie Rouquier ajoute que la billetterie est ouverte (prix unique CHF 10) et qu'une permanence aura également lieu à La Julienne (Plan-les-Ouates) le 16.12.2015. En marge du spectacle, des ateliers pédagogiques sur la coopération au développement auront également lieu avec des classes du cycle d'orientation et impliqueront la participation de représentants de nos AM. Les élèves viendront ensuite voir le spectacle.
- Le 2ème temps fort sera la participation aux expositions photographiques, sur le Quai Wilson, d'Helvetas "Destins en mains" (du 1.7. au 31.7.2016) et de Traditions pour Demain, qui fête ses 30 ans, "Peuples amérindiens" (du 1.9 au 30.9.2015).
- le 4.10.2016 pour la journée Genève Solidaire (un rendez-vous maintenant annuel pour célébrer l'adoption le 4.10.2001 de la loi cantonale sur la solidarité internationale), nous présenterons, au Club suisse de la presse la brochure "Solidarité Genève Sud" présentant l'état des contributions des entités publiques genevoises à la SI. Cette année, la publication papier sera complétée par une version électronique avec des liens sur des graphiques interactifs plus complets ainsi que des vidéos. Une table-ronde/débat, en présence d'experts et de représentants politiques aura lieu en soirée.
- Michaela Buschi, coordinatrice du programme partage des savoirs, présente le projet de livre des 50 ans de la FGC. Elle note qu'il s'agit de profiter de l'occasion pour réfléchir ensemble au travail effectué durant les 50 ans passés, mais aussi d'analyser les enjeux et le contexte de la coopération au développement, hier, aujourd'hui, et pour demain. Ce travail sera aussi l'occasion de donner de la visibilité à certains projets de coopération au développement ou d'information. Pour construire ce livre, une réflexion collective aura lieu avec des ateliers de capitalisation interne à l'occasion d'un atelier-retraite aura lieu la soirée du 4 mars et la journée du 5.3.2016. Pour tenir la plume, la FGC a retenu la candidature de Elena Sartorius, qui se présente brièvement à l'Assemblée (rédactrice indépendante, elle a notamment travaillé pour Terre des Hommes Suisse). Elle participera aux ateliers et elle sollicitera aussi les AM pour des témoignages. La date de parution est prévue pour le 14.12.2016, date exacte de l'anniversaire de la FGC, ce qui sera l'occasion d'organiser un événement public.

Yanik Marguerat indique que le programme complet sortira début janvier 2016. La FGC compte sur les AM pour relayer l'information. Il évoque encore le voyage Terrain au Sénégal prévu en février 2016 avec différent-e-s élu-e-s de collectivités genevois-e-s. Il lance un appel à tous afin qu'ils s'approprient ce

programme et y participent activement.

Fernand Vincent (IRED) suggère de faire quelque chose avec les organisations internationales à Genève (Commission des Droits de l'Homme, et autres agences onusiennes). Yanik Marguerat trouve que cela est une bonne idée et en particulier pour le débat du 4.10.2016, dont l'organisation n'est pas bouclée. Daniel Wermus (CI) estime qu'il faut établir un lien entre le local et le global. Benoît Lecomte (GRAD) mentionne l'utilité d'avoir également un échange avec les autres fédérations latines ce dont Yanik Marguerat prend note. René Longet mentionne que pour les 25 ans de la FEDEVACO, toutes les fédérations avaient été largement invitées et on pourrait faire de même. Sébastien Dutruel (Swissaid) note qu'en dehors des collaborations prévues avec le Festival Filmar en Amérique Latina, on pourrait également s'associer par exemple au Festival du film vert. Niels Bohr (SeCoDév) relève que moins de débats sont prévus qu'avec l'ancien format des "Carrefours". Yanik Marguerat note que les débats des Carrefours étaient essentiellement organisés par les AM et nous avons du reste reçu des idées à ce sujet, mais on n'aura pas la force de tout faire.

René Longet demande aux AM de s'approprier ces célébrations. Le programme n'est pas figé et il sera très important de faire une démonstration de vitalité et de force de la FGC et de ses AM, en particulier dans le contexte politique tel qu'il est. Il recommande à tous d'agender ce sujet dans leurs comités et mentionne encore que nous allons tenter d'obtenir la participation du Conseiller fédéral Didier Burkhalter pour le débat du 4 octobre.

3. Elections

3.1. Elections statutaires

a) vérificateur interne des comptes (Art.19 des statuts)

Conformément aux statuts le mandat des vérificateurs internes des comptes doit être renouvelé chaque année, c'est pourquoi le renouvellement des mandats de Daniel Depelteau et de Ismail Nouind est soumis à l'approbation de l'Assemblée pour le contrôle de l'exercice comptable 2015. Le mandat ne pouvant dépasser 5 ans, il nous faudra, l'an prochain, trouver un-e candidat-e pour remplacer D. Depelteau qui aura atteint la limite du mandat et donc appel est d'ores est déjà lancé à l'Assemblée pour lui trouver un remplaçant.

Le renouvellement du mandat de D. Depelteau et I. Nouind est accepté à l'unanimité

b) Organe de révision indépendant (Art. 20 des statuts) :

Conformément aux statuts, le renouvellement du mandat de la Fiduciaire Tecafin S.A. en tant qu'organe de révision externe pour le contrôle de l'exercice comptable 2015 est soumis à l'Assemblée générale.

Le renouvellement du mandat de la Fiduciaire Tecafin S.A. est accepté à l'unanimité

3.2. Elections partielles

c) Pour la Commission d'information : la candidature de Flora Madic est soumise à l'acceptation de l'AG. L'intéressée se présente brièvement : après des études en ethnologie et anthropologie sociale, elle a exercé le métier de journaliste puis a été responsable à la Ville d'Onex, durant plus de 3 ans, de la sensibilisation des habitants à la gestion des déchets. Depuis 2010 elle est responsable de la promotion du système de management environnemental du canton de Genève. Elle estime que nos efforts en matière de communication doivent susciter l'adhésion des publics visés et pas seulement un intérêt à court terme.

La candidature de Flora Madic pour la CI est acceptée à l'unanimité

d) Pour la Commission Technique : la candidature de Sarah Lachat est soumise à l'acceptation de l'AG.

L'intéressée se présente brièvement : Au bénéfice d'un Master en Relations Internationales de l'IHEID et de diverses formations dans le domaine de la santé. Elle a travaillé dans le domaine humanitaire, sur le terrain ou en Suisse, auprès du HCR et de MSF mais aussi en tant que co-coordinatrice de l'ONG Eirene. Elle se réjouit de rejoindre l'équipe des bénévoles de la FGC pour étudier des projets opérationnels.

La candidature de Sarah Lachat est acceptée à l'unanimité.

4. Budget 2016

Le projet de budget 2016 est présenté par Michel Berger. Il s'inscrit dans la continuité du budget 2015. En ce qui concerne les recettes, il faut noter que les accords-cadres, en vigueur en 2016, ne prévoient pas d'augmentations de contributions de la DDC, de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève. A ce stade mais sous réserve de décisions politiques du Grand Conseil ou/et du Conseil municipal de la Ville de Genève au sujet des budgets 2016, nous tablons sur les mêmes montants qu'en 2015 (idem pour la DDC, mais la coupe actuellement annoncée sur leur budget 2016 ne devrait pas être reportée sur la FGC selon un entretien avec K. Specker). Pour les communes genevoises, bien que nous ayons obtenu certaines augmentations de contributions ces dernières années, ces contributions restent malgré tout assez aléatoires, à l'exception de celles des communes ayant signé un accord-cadre. Lors de l'établissement du programme 2013-2016, nous étions convenus d'augmenter les ressources attendues des communes de CHF 50'000 par année, ce qui a donc également été prévu pour 2016. Pour les dépenses, les charges salariales bien qu'en diminution, représentent plus de 80% du budget de fonctionnement. Les autres postes figurent sans grands changements. En ce qui concerne le fonds Information, une recette espérée auprès de différents bailleurs privés de CHF 70'000 figure au budget pour le programme du 50^{ème} ; elle correspond à des demandes des sponsoring, le même montant figure également sous les dépenses.

Finalement, ce projet de budget prévoit que l'exercice devrait se solder par un bénéfice de CHF 8'470. Daniel Depelteau s'interroge sur le libellé «Mission terrain / formation continue Secrétariat». M. Berger lui répond que ce libellé est le même qu'en 2015 et que, précédemment il était libellé voyages - formation continue Secrétariat. Il indique qu'indépendamment du voyage des élus en février 2016, une première mission de terrain d'une des coordinatrices des projets aura lieu au Sénégal en décembre 2015.

Le budget 2016 de la FGC est adopté à l'unanimité

5. Co-financement – Décision sur le modèle

René Longet introduit ce point de l'ordre du jour en rappelant que, lors de notre dernière Assemblée générale, nous avons pris la décision d'entrer en matière sur la co-financement obligatoire des projets de coopération au développement dès le 1.1.2017. Ensuite, un forum a été organisé pour discuter des variantes proposées.

Aujourd'hui nous devons donc arrêter notre choix sur le modèle à appliquer. Il rappelle que la période 2017/2020 sera une période de test et que la FGC devra accompagner autant que faire se peut, individuellement et collectivement, les AM dans les changements que l'introduction du système implique. La FGC est et restera le canal unique pour l'obtention des fonds publics genevois et fédéraux alors que la responsabilité des démarches auprès des privés est de la responsabilité des AM selon leur propre histoire et les contacts qu'elles ont tissés ou qu'elles vont développer. La FGC ne peut pas s'y substituer, mais elle sera là pour les aider et pour appuyer leurs démarches autant que possible. Il note qu'il est souhaitable que les AM ne soient pas trop dépendantes des fonds publics et qu'elles seront plus fortes si elles peuvent marcher sur 2 pieds (à savoir diversifier leurs sources de financement).

Il indique la méthode choisie pour traiter de ce sujet, premièrement, Michel Berger, secrétaire exécutif de la FGC, présentera techniquement les 2 modèles de cofinancement en lice, celui retenu par la majorité du Conseil et celui de Terre des Hommes (les documents explicatifs ont été adressés aux AM), deuxièmement, Jean-Luc Pittet complétera et défendra l'option présentée par Terre des Hommes Suisse. Enfin Catherine Bertone et Serge Ghinet communiqueront la recommandation du Conseil suivant l'option du Groupe de travail des AM de la FGC. Finalement et après discussion de l'Assemblée, il proposera un vote qui

opposera les deux variantes l'une à l'autre.

Michel Berger rappelle le modèle du groupe de travail co-financement, modèle auquel une franchise annuelle de CHF 100'000 a été ajoutée par le Conseil pour tenir compte des diverses remarques faites notamment durant le Forum, et afin de pallier aux problématiques d'effet de seuil identifiés comme particulièrement négatifs pour les AM gérant des petites enveloppements de financement à la FGC. La base de calcul de ce modèle est composée de deux variables. D'une part de l'enveloppe moyenne reçue par l'AM de la FGC durant les 3 dernières années et d'autre part le budget de chaque projet (les premiers CHF 100'000 par année étant exemptés). Les taux de co-financement obligatoires sont fixés à 5% du tout pour les projets de plus de CHF 100'00 par année **plus** un taux fixé selon l'enveloppe reçue (5% sur le tout pour les AM ayant reçu entre CHF 100'000 et CHF 474'999 en moyenne et 11% du tout pour les AM ayant reçu plus de CHF 475'000).

Le modèle de Terre des Hommes Suisse a également subi une modification, suite aux discussions du forum, afin de pouvoir définir un taux annuel unique par AM et non plus un taux fluctuant, mais il reste basé sur les mêmes critères. Les AM sont classifiées en 3 catégories sur le niveau global de dépenses annuelles consacrées à la coopération au développement (petites = montant inférieur à CHF 300'000, moyennes = montant entre 300'001 et 3 Mio ou grandes = plus de 3 Mio) puis un taux moyen annuel unique est déterminé sur l'enveloppe moyenne reçue de la FGC durant les 3 ans précédents (calculé par tranches en fonction de la catégorie à laquelle appartient l'AM).

Une fois l'AM classifiée et le montant moyen reçu de la FGC calculé, le taux de co-financement obligatoire est calculé comme suit :

- a) pour les petites AM : 1ère tranche de CHF 100'000 = 0%, 2ème tranche de CHF 100'001 à CHF 200'000 = 5%, 3ème tranche de CHF 200'001 à CHF 300'000 = 10%
- b) pour les moyennes AM : 1ère tranche de CHF 100'000 = 0%, 2ème tranche de CHF 100'001 à CHF 500'000 = 10%, 3ème tranche au dessus de CHF 500'001 = 15%
- c) pour les grandes AM : 30% de co-financement obligatoire sur tout projet financé par la FGC.

Jean-Luc Pittet rappelle que Terre des Hommes Suisse, avec 6 autres AM, tout en reconnaissant la nécessité de l'introduction d'un co-financement obligatoire des projets de développement, a estimé utile, dans un souci d'équité, d'établir une proposition alternative à celle présentée par le groupe de travail car celle-ci ne tient pas compte de la réelle capacité financière des grandes AM puisque la proposition se base exclusivement sur les montants alloués à travers la FGC et non sur la capacité totale de l'association, ce qui peut être très différent. Si, globalement, le montant de co-financement total sera assez équivalent, l'effort de co-financement des petites associations, avec la proposition alternative, sera moins important et sera reporté sur les grandes associations.

Au nom du Conseil de la FGC, Catherine Bertone et Serge Ghinet relèvent qu'avec l'introduction de la franchise annuelle de CHF 100'000 par an, la proposition du groupe de travail co-financement est tout à fait équitable et prend en compte les associations à plus petite surface financière en leur donnant de l'air. En revanche, le modèle alternatif n'a cessé de varier et Catherine Bertone relève que si chaque AM peut calculer le taux nécessaire de co-financement avec l'option du groupe de travail, tel n'est pas le cas avec le mode alternatif trop complexe à calculer. Le taux élevé de co-financement pour les grandes associations donne une illusion de solidarité, puisque ces associations disposent déjà à l'heure actuelle d'un tel co-financement voire le dépassent largement (taux de dépendance très bas à l'égard de la FGC). En conséquence et considérant que l'option du groupe de co-financement a été longuement discutée à l'occasion de 16 séances de ce groupe de travail des AM, qui a tenu compte le plus possible des potentielles difficultés des uns et des autres avec l'introduction de ce système, le Conseil estime cohérent de se déterminer en faveur de cette option.

Après ces présentations, René Longet ouvre la discussion. Jean Blanchard (MPF) se dit choqué par la proposition du groupe de travail qu'il estime ne pas être solidaire en ne tenant pas assez compte des difficultés des petites AM, et en n'ayant pas la même définition entre les faibles et les forts, ne différencie pas assez les exigences de co-financement selon leurs capacités. Il plaide donc pour le rejet de la 1^{ère} proposition du groupe co-financement. Eliane Longet (Graine de Baobab) estime que, désormais et avec l'introduction de la franchise annuelle de CHF 100'000 par an, la proposition du Groupe de travail est acceptable et elle se rallie à cette option. François Ribordy (La Florida) estime difficile de choisir entre les

options vu que l'on ne peut comparer des pommes et des poires et sachant que les possibilités de grandes associations nationales, comme Helvetas, ne peuvent en aucun cas être comparées avec des petites associations genevoises dépendant entièrement du bénévolat de leurs membres.

René Longet rappelle que l'introduction du co-financement obligatoire fera l'objet d'une période d'observation, que des modifications pourront être adoptées si cela s'avère nécessaire mais qu'il est important de cesser de tourner autour de la pot et qu'il faut donc sortir ce soir avec le choix d'une des deux options proposées. Il redit que plusieurs raisons imposent l'introduction de cette mesure : a) les exigences de co-financement existent dans toutes les fédérations et les GPI sont déjà soumis à un taux de co-financement de 50% à la FGC, b) le co-financement libère des fonds pour d'autres projets et étend donc nos possibilités, c) il est capital pour les AM de n'être pas entièrement dépendantes de la FGC, d) nos bailleurs de fonds et spécialement la DDC insistent sur le cofinancement. Daniel Depelteau mentionne qu'a priori, sur base des documents fournis qui mentionnent que l'alternative proposée par Terre des Hommes fait porter le gros de l'effort sur les grandes AM, il serait arithmétiquement tenté de choisir cette option mais il se demande si l'on est en mesure de décider ce soir sur base des modélisations fournies dont il n'est pas sûr qu'elles sont exactes.

Sur ce point, Maribel Rodriguez précise que les modélisations qui ont été établies à la demande expresse des AM lors de la dernière AG ne sont pas erronées, mais purement théoriques puisqu'elles se basent sur les versements faits par la FGC durant les années 2012, 2013 et 2014 et sur la planification des AM pour l'année 2015, alors que le co-financement obligatoire n'entrera en vigueur qu'au 1.1.2017 et cela très progressivement, au fil de la présentation des extensions et nouveaux projets ; tout ceci a fait l'objet d'une explication détaillée lors du Forum de l'automne.

Anne-Marie Cruz (Madre Tierra) regrette que, dans la 1^{ère} option, on traite les AM selon les montants absolus qui sont attribués par la FGC et non selon les capacités des associations à élargir leur financement, notant que son association n'a pas de structure salariée pour s'occuper du fundraising. Elle soutiendra en conséquence la 2^{ème} option.

René Longet mentionne qu'il est très sensible à la question des difficultés que pourrait engendrer la recherche de co-financement pour certaines AM et que la FGC n'a pas l'intention de rester les bras croisés et qu'elle étudiera comment elle pourra accompagner les AM le plus utilement possible dans ce domaine.

Jean-Luc Pittet mentionne qu'en ce qui concerne la proposition alternative, le changement de la méthode de calcul a été introduite pour obtenir un taux moyen annuel unique pour chaque AM et que cela a été fait pour répondre au constat de la FGC relatif à l'impossibilité pratique d'utiliser la proposition initiale.

Sébastien Dutruel (Swissaid) comprend les inquiétudes des petites AM tout en notant que le Groupe de travail co-financement a tenu compte le plus possible des potentielles difficultés que cela causera. Il relève que c'est aussi la responsabilité de l'AM de porter des projets selon sa capacité et que la réalité impose de diversifier ses ressources en ne mettant pas tous ses œufs dans le même panier et éventuellement en réduisant la voilure du portefeuille de projets. Gladys Corredor (E-Changer) en appelle à plus de solidarité et à la défense des valeurs que la FGC s'est données depuis 50 ans et estime que seule l'alternative de Terre des Hommes est fidèle à ces options.

Le débat étant clos, René Longet met les propositions au vote selon la procédure annoncée en début d'assemblée :

La variante présentée par Terre des Hommes obtient 18 voix.

La variante du Groupe de travail co-financement obtient 16 voix.

Abstentions : 2

C'est donc la proposition de Terre des Hommes qui est adoptée et qui sera mise en place dès le 1.1.2017.

6. Verrée 21 :00

Prochaine Assemblée générale le mardi 22 mars 2015

14.12.2015 /mb